

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS168

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« du »

les mots :

« de la convention prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.